

DETERQUAT CL9.6

EXTRAIT DE JAVEL

Désinfectant Chloré Non Moussant Polyvalent

Réf. 0076

1. PROPRIETES:

DETERQUAT CL 9.6 est un produit liquide chloré concentré à 9.6% de chlore actif.

Il est utilisé pour désinfecter les surfaces, objets, matériaux et équipements dans tous les domaines professionnels. Industries agroalimentaires, cuisines professionnelles, poubelles, transport des ordures et déchets, collectivités.

Selon les normes européennes en vigueurs, DETERQUAT CL 9.6 est :











BACTÉRICIDE

LEVURICIDE FONGICIDE

VIRUCIDE

MYCOBACTÉRICIDE SPOI

SPORICIDE

Efficacité virucide couverte sur Coronavirus.

La formule est autorisée sous SIMMBAD sous le N°56823 DETERQUAT CL 9.6 est soutenu au niveau du règlement Biocide 528/2012 en TP2, TP3, TP4, TP5.

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

Produit utilisable en agriculture biologique conforme au règlement (UE) 2018/848 (et ses amendements).

Produit conforme à la norme NF EN 901.

2. MODE D'EMPLOI ET EFFICACITE BIOCIDE :

Avant tout nettoyage, procéder au rangement et balayage. Procéder au nettoyage de la surface puis rincer.

Application du DETERQUAT CL9.6 sur les surfaces par pulvérisation, trempage ou circuits. Application sur surfaces ouvertes.

Sur les surfaces verticales, pulvériser de bas en haut, laisser agir le temps nécessaire puis rincer, à l'eau potable, de haut en bas.

Utiliser la solution de DETERQUAT CL 9,6 , immédiatement après dilution. Ne pas stocker la solution préparée.

Effectuer un pré-rinçage à l'eau froide potable et utiliser le produit à la dose adéquate. Rinçage à l'eau froide potable.

Pour des actions spécifiques et ciblées en fonction de votre secteur d'activité et de vos protocoles internes, consulter le tableau détaillé ci-dessous (voir pages 2 à 6).

	Action désinfectante dans le cadre du TP2					°C	40°C		
Efficacité	Usages	Normes	Souches	Conditions	30 min	5 min	15 min		
	BACTERICIDE								
				Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine) dont Cabinets medicaux, crêche	0,16% 0,50%	0,30% 0,60%	1,5%		
	Application sur surfaces dures en_			Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	0,9%	0,9%			
	pulvérisation, par essuyage ou par inondation -Dont désinfection des sanitaires (condition		Enterococcus hirae*,	dont Cabinets medicaux, crêche	2,0%	2,5%	0,8%		
P2E1-E2	de saleté)		Escherichia coli,	Conditions de saleté (5,0 g/L SDS)		0,06%			
efficacité	-Dont désinfection des poubelles et transport de déchets (condition de saleté)	EN 1276-EN13697 EN 13727 (Healthcare)	Pseudomonas aeruginosa*, Staphylococcus aureus*	Conditions de propreté générale (3 g/L albumine bovine)	2,0%	2,5%	0,8%		
bactéricide		EN 14561 (immersion*)	Enterococcus faecium (40°C) Escherichia coli K.12	Conditions de saleté générale (10 g/L albumine bovine + 10 g/L extrait de levure)		23,8% 0,40% 1,2%			
			(Healthcare)	Conditions de propreté générale * (0,3 g/L albumine bovine)		0,40%			
	Désinfection des instruments par immersion			Conditions de saleté générale * (3 g/L albumine bovine)		1,2%			
	ou remplissage (bain à usage unique)			Conditions de saleté générale (3,0 g/L bovine albumin + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton) *		1,8%			
			LEVURICIDIE						
				Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine) dont Cabinets medicaux, crêche	0,89%	2%			
					0,30%	1%	0,4%		
	Application sur surfaces dures en_ pulvérisation, par essuyage ou par inondation			Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	1,5%	3%	0,8%		
	-Dont désinfection des sanitaires (condition			dont Cabinets medicaux, crêche	1,2%	3%			
P2E1-E2	de saleté) -Dont désinfection des poubelles et transport	EN 1650 EN 13697		Conditions de saleté (5,0 g/L SDS)		2,5% 0,06% 2,5% 0,06% 23,8% 0,40% 1,2% 1,8% 2% 1% 0,3% 0,3% 0,3% 0,5% 5%			
efficacité Levuricide	de déchets (condition de saleté)	EN 13624 (Healthcare)	Candida albicans	Conditions de propreté générale (3 g/L albumine bovine)	1,2%	3%	0,8%		
Levarience		EN 14562 *		Conditions de saleté générale (10 g/L albumine bovine + 10 g/L extrait de levure)		5%			
				Conditions de propreté générale * (0,3 g/L albumine bovine)		1%			
1	Désinfection des instruments par immersion ou remplissage (bain à usage unique)			Conditions de saleté générale * (3 g/L albumine bovine)		3%			
				Conditions de saleté générale (3,0 g/L bovine albumin + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton) *	3,0%	5%			

Légende

Industrie cosmétique

Cabinets médicaux, crêche

* Usage en immersion

Agricultural area (ex: cabinet vétérinaire, chenil, ...)



	(Suite) Action désinfectante dans le cadre du TP2						40°C*
FONGICIDIE							
	Application sur surfaces dures en_ pulvérisation, par essuyage ou par inondation			Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine) dont Cabinets medicaux, crêche	1,2%	1,8%	
				Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine) dont Cabinets medicaux, crêche	7%	14,3%	8%
	-Dont désinfection des sanitaires (condition de saleté)	EN 1650		Conditions de saleté (5,0 g/L SDS)		0,6%	
P2E1-E2 efficacité	-Dont désinfection des poubelles et transport de déchets (condition de saleté)	EN 13697	A an annillius busciliansis	Conditions de propreté générale (3 g/L albumine bovine)	7%	14,3%	8%
Fongicide	de decrets (condition de salete)	EN 13624 (Healthcare) EN 14562 *	Aspergillus brasiliensis	Conditions de saleté générale (10 g/L albumine bovine + 10 g/L extrait de levure)		12%	
				Conditions de propreté générale * (0,3 g/L albumine bovine)		8%	
	Désinfection des instruments par immersion			Conditions de saleté générale * (3 g/L albumine bovine)		16%	
	ou remplissage (bain à usage unique)			Conditions de saleté générale (3,0 g/L bovine albumine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton) *		16%	
			VIRUS				
	Application sur surfaces dures en_ pulvérisation, par essuyage ou par inondation -Dont désinfection des sanitaires (condition de saleté) -Dont désinfection des poubelles et transport de déchets (condition de saleté)		AdenoVirus Murine noroVirus Murine parvovirus (40°C) PolioVirus	Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine) dont Cabinets medicaux, crêche	0,99%	0,99%	0,99%
				Conditions de saleté générale (3,0 g/L bovine albumin + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)		2,0%	1,5%
				Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	2,0%	2,0%	1,5%
P2E1-E2				Conditions de propreté générale (3 g/L albumine bovine)	2,0%	2,0%	1,5%
efficacité virucide				Conditions de saleté générale (10 g/L albumine bovine + 10 g/L extrait de levure)		19,8%	
	Désinfection des instruments par immersion ou remplissage (bain à usage unique)			Conditions de propreté générale * (0,3 g/L albumine bovine)	0,99%	0,99%	0,99%
				Conditions de saleté générale * (3 g/L albumine bovine)	2,0%	2,0%	1,5%
				Conditions de saleté générale 3,0 g/L bovine albumin + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton *		2,0%	1,5%
			MYCOBACTERICIDE				
				Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine)	1,2%	3,0%	0,20%
	Application sur surfaces dures en_			dont Cabinets medicaux, crêche	1,2%	3,0%	0,20%
	pulvérisation, par essuyage ou par inondation -Dont désinfection des sanitaires (condition	EN 14348	Mycobacterium avium Mycobacterium terrae	Conditions de saleté générale (3,0 g/L bovine albumin + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)	6,0%	15%	2,0%
P2E1-E2 efficacité	de saleté)			Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	8,3%	13%	3,0%
	-Dont désinfection des poubelles et transport de déchets (condition de saleté)			Conditions de propreté générale (3 g/L albumine bovine)	8,3%	13%	3,0%
				Conditions de saleté générale (10 g/L albumine bovine + 10 g/L extrait de levure)		7,1%	
	Désinfection des instruments par immersion ou remplissage (bain à usage unique)			Conditions de propreté générale * (0,3 g/L albumine bovine)			
				Conditions de saleté générale * (3 g/L albumine bovine)		7,9%	



Action désinfectante dans le cadre du TP3)°C	
Efficacité	Usages	Normes	Souches	Conditions	1 min	5 min	
			BACTERICIDE				
P2E1-E2 efficacité	Surfaces dures (non poreuses) - dont véhicules de transport	EN 14349	Enterococcus hirae, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus, Proteus vulgaris	Conditions de saleté générale (10 g/L albumine bovine + 10 g/L extrait de levure)		29,8%	
bactéricide	Surfaces dures extérieures des équipements de traite	EN 1656		Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)		6,0%	
	LEVURICIDIE / FONGICIDIE						
	Surfaces dures (non poreuses) - dont véhicules de transport	EN 1657 EN 16438	Candida albicans	Conditions de saleté générale (10 g/L albumine bovine + 10 g/L extrait de levure)		0,07	
P2E1-E2 efficacité	Surfaces dures extérieures des équipements de traite			Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)		0,060	
Fongicide- levuricide	Surfaces dures (non poreuses) -dont véhicules de transport	EN 1657 EN 16438	Aspergillus brasiliensis	Conditions de saleté générale (10 g/L albumine bovine + 10 g/L extrait de levure)	49,6%	19,8%	
	Surfaces dures extérieures des équipements de traite			Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)		9,5%	
			VIRUCIDIE				
P2E1-E2 efficacité	Surfaces dures (non poreuses) - dont véhicules de transport		Bovine enterovirus -	Conditions de saleté générale (10 g/L albumine bovine + 10 g/L extrait de levure)		9,9%	
virucide	Surfaces dures extérieures des équipements de traite	EN 14675		Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)		2,0%	

Légende

Conditions de saleté industrie du lait

Conditions de saleté générale

Action désinfectante dans le cadre du TP5						15°C	
Efficacité	Usage	Norme	Souches	Condition	5 min	25 min	5 min
	EN COURS						
	Désinfection de l'eau potable pour les entreprises d'eau potable	En cours	En cours		En cours	En cours	
	Désinfection de l'eau potable dans les systèmes collectifs			En cours			
En cours	Désinfection de l'eau de boisson pour animaux						En cours
	Désinfection de l'eau usée pour approvisionnement individuel						
	Désinfection de l'eau dans les réservoirs						



		Action désinfecta	ante dans le cadre du TF	24	20	°C	40°C		
Efficacité	Usages	Normes	Souches	Conditions	30 min	5 min	15 min		
	BACTERICIDE								
				Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine)	0,50%	0,60%			
	Désinfection des <u>surfaces dure</u> s dont surfaces	EN 1276		Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	2,0%	2,48%	2,0%		
	intérieures <u>sans circulation</u> Désinfection des <u>équipements par trempage</u>	EN13697		Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)		7,9%			
				Conditions de saleté industrie de la viande (3,0 g/L albumine bovine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)	3,0%	3,0%	2,0%		
P2E1-E2			Enterococcus hirae,	Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine)	0,15%	0,30%	0,15%		
efficacité bactéricide			Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa,	Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	0,9%	1,2%	0,8%		
Dactericide	Désinfection des <u>surfaces intérieures en CIP</u>	EN 1276	Staphylococcus aureus	Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)	0,12%	0,15%	0,40%		
			Enterococcus faecium (40°C)	Conditions de saleté industrie de la viande (3,0 g/L albumine bovine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)	1,2%	1,2%	0,8%		
		EN 4276		Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)					
	Désinfection en lave vaisselle et tunnels de	EN 1276 EN13697		Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)					
	lavage	DIN SPEC 10534		Conditions de saleté industrie de la viande (3,0 g/L albumine bovine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)					
			LEVURICIDIE						
				Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine)	0,30%	1%	0,4%		
	Désinfection des <u>surfaces dures</u> dont surfaces			Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	1,2%	3%	0,8%		
	intérieures <u>sans circulation</u> Désinfection des <u>équipements par trempage</u>	EN 1650 EN 13697		Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)		2,48% 2, 7,9% 3,0% 2, 0,30% 0,2 1,2% 0, 0,15% 0,4 1,2% 0, 1,2% 0, 1,2% 0, 1,2% 0, 1,2% 0,			
P2E1-E2 efficacité			Candida albicans	Conditions de saleté industrie de la viande (3,0 g/L albumine bovine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)	1,8%	4%	0,8%		
Levuricide				Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine)		1%			
	Désinfection des <u>surfaces intérieures en CIP</u>	EN 1650		Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)		3%			
				Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)		1%			
				Conditions de saleté industrie de la viande (3,0 g/L albumine bovine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)		4%			



(Suite) Action désinfectante dans le cadre du TP4)°C	40°C*		
Efficacité	Usage	Norme	Souches	Conditions	30 min	5 min	15 min		
FONGICIDIE									
				Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine)	3,47%	4,0%			
	Désinfection des <u>surfaces dures</u> dont surfaces	EN 1650		Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	7%	14%			
	intérieures <u>sans circulation</u> Désinfection des équipements par trempage	EN 13697		Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)		8%			
	<u> </u>			Conditions de saleté industrie de la viande (3,0 g/L albumine bovine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)	8,9%	11%			
D254 52				Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine)	1,2%	1,8%			
P2E1-E2 efficacité			Aspergillus brasiliensis	Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	4,8%	14,3%			
Fongicide	Désinfection des <u>surfaces intérieures en CIP</u>	EN 1650		Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)	1,2%	2,4%			
				Conditions de saleté industrie de la viande (3,0 g/L albumine bovine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)	9,5%	10,7%			
				Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	7%	14%			
	Désinfection en lave vaisselle et tunnels de lavage	EN 1650 EN 13697 DIN SPEC 10534		Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)		8%			
				Conditions de saleté industrie de la viande (3,0 g/L albumine bovine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)	8,9%	11%			
			VIRUS						
	Désinfection des <u>surfaces dures</u> dont surfaces e intérieures <u>sans circulation</u>	EN 14476	Adenovirus Murine norovirus Murine parvovirus (40°C) Poliovirus	Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine)	1,0%	1,0%	1,0%		
P2E1-E2				Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	2,0%	2,0%	1,5%		
efficacité virucide				Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)		1,4%	1,0%		
				Conditions de saleté industrie de la viande (3,0 g/L albumine bovine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)		1,4%	1,5%		
			MYCOBACTERICIDE						
				Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine)	1,2%	3,0%	0,20%		
P2E1-E2	Désinfection des <u>surfaces dures</u> dont surfaces		Mycobacterium avium	Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	8,3%	13%	3,0%		
efficacité mycobactéricide	intérieures <u>sans circulation</u>	EN 14348	Mycobacterium terrae	Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)	5,0%	18%	0,99%		
,				Conditions de saleté industrie de la viande (3,0 g/L albumine bovine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)	6,0%	15%	2,0%		
	SPORE BACTERIENNE								
	Désinfection des <u>surfaces dures</u> dont surfaces intérieures <u>sans circulation</u>	EN 13704		Conditions de propreté générale (0,3 g/L albumine bovine)	1,8%	40%	0,99%		
P2E1-E2 efficacité spore			Bacillus subtilis (40°C) Bacillus cereus Clostridium difficile	Conditions de saleté industrie de la viande (3,0 g/L albumine bovine + 3,0 ml/L erythrocytes de mouton)	9,5%	28,6%	12%		
bactérienne				Conditions de saleté industrie du lait (10 g/L lait écrémé)	1,2%	40%	1,0%		
				Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	8,1%	28,6%	8%		



3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES:

Aspect :	Liquide fluide limpide jaune
Pouvoir moussant :	Non moussant
pH pur:	>12
pH à 1% :	9,5 +/- 0,5
Densité :	1,15 g/cm³ +/- 0,02
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lu- mière et du gel.
Type de préparation :	TP2: Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides. TP3: Traitement bactéricide, fongicide, virucide, du matériel d'élevage d'animaux domestiques, du matériel de transport et des logements d'animaux. TP4: Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. TP5: Désinfection des eaux de boissons. SL - Concentré soluble.
Substance active :	Hypochlorite de sodium (N° CE : 231-668-3) à 110,5 g/L, soit 9,6 % de chlore actif.

4. CONDITIONNEMENTS:

Disponible en:

- Dose à vis de 250mL (carton de 30). Réf. 002007610.
- Bidon de 5L (carton de 4). Réf. 002007611.
- Bidon de 20L. Réf. 002007690.
- Fût de 200L. Réf. 002007609.
- Container de 1000L. Réf. 002007605.

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire. Conforme au règlement européen agriculture biologique CE 834/2007 (et ses amendements) Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

Ne pas appliquer sur surfaces sensibles, peintes, et métaux légers (alu, cuivre, laiton, bronze, étain, fer). En cas de doute, faire un essai sur une petite surface à la concentration préconisée, laisser agir puis rincer abondamment. Ne jamais mélanger DETERQUAT CL9.6 et UN PRODUIT ACIDE.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0076) : + 33 (0)3 83.22.50.50

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

N° de révision 22/10/2024 -V2.3

